

SI... CET ACCORD EST SIGNÉ : VOILA LES RISQUES ET LES CONSÉQUENCES !

POUR (ou CONTRE ?!) LES FACTEURS ET FACTRICES :

LE PRÉAMBULE DE L'ACCORD EST SANS ÉQUIVOQUE : La Poste ne parle à aucun moment du malaise ou de la souffrance de son personnel et préfère exposer (ou faire cautionner) son Plan Stratégique, qui rappelons-le est le 1^{er} responsable de la crise sociale et sanitaire. Mascarade de négociations avec les grands "Pontes" du Courrier qui aboutit à un accord qui détruirait nos métiers s'il était signé par les organisations syndicales. En guise de réponse à nos déplorables conditions de travail actuelles, La Poste répond par le mépris et le déni ! La Poste crée de nouvelles fonctions avec « primettes » et grades à la clé, mais pour quoi faire ?! SUD PTT vous livre une autre lecture, loin, très loin de l'angélisme dégoulinant et pervers affiché par La Poste...

La Poste nous annonce la fin de l'anticipation de la baisse des volumes dans les réorganisations.

SUD PTT répond que la bais(s)e prévisionnelle de trafic est remplacée par des réorganisations permanentes (merci du cadeau) !!!

ANALYSE SUD PTT : Tu parles que La Poste met fin à la baisse de trafic prévisionnelle qui était une mesure injuste et dangereuse puisqu'elle plaçait les agents en situation de déséquilibre structurel sur les tournées pendant de nombreux mois, voire plusieurs années. Mais attention, La Poste remplace la baisse prévisionnelle par la mise en place d'une adaptation continue de l'organisation et fait ainsi sauter le pallier des 2 ans minimum entre chaque projet de réorganisation. Plus besoin de baisse de trafic prévisionnelle quand La Poste peut réorganiser quand elle veut (tous les trimestres, les semestres...) !!! Cette mesure présentée comme une avancée est en fait une régression sans précédent pour les postiers-ères de la Distribution, enfermés dans un principe de réorganisation permanente cautionné par les éventuels syndicats « larbins » signataires. La Poste pourra se retrancher derrière son accord national signé par ces « gentils syndicats collaborateurs » pour dire localement : « circulez y a rien à voir et surtout rien à gratter en négociation !!! ».

La Poste nous annonce une Prime de 200 euros brut pour la mise en place de la pause méridienne/tournées du soir.

SUD PTT répond que cet accord valide la pause méridienne et méprise nos vies personnelles et familiales !

ANALYSE SUD PTT : Pas besoin de réfléchir longtemps pour comprendre qu'il s'agit de signer la validation de la pause méridienne et les tournées du soir comme modèle d'organisation... Cette prime versée en une fois (!) est sensée faire avaler l'énormité de la fin des tournées matinales ! Hallucinant et écœurant ! SUD réaffirme le principe d'une tournée matinale, une et indivisible ! La Poste en profite aussi pour supprimer le bonus qualité aux agents du colis travaillant le matin et en conditionnant l'octroi de cette prime au travail de soirée. Signer cet accord en tant qu'organisation syndicale, c'est dire OUI à la PAUSE MERIDIENNE, malgré le refus catégorique opposé par les postiers-ères sur le territoire... SUD refuse de cautionner de quelque manière que ce soit cette organisation de travail néfaste pour l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale.

La Poste fait valider ses nouveaux modes de locomotion par accord national (VAE, STABY, QUADEO...), ainsi que ses normes de production.

SUD PTT répond que l'accord supprime les marges d'appréciations locales et que La Poste va s'en servir pour refuser toute négociation dans les établissements...

ANALYSE SUD PTT : Le fait de valider par accord national les normes de production (exemple : Les tournées vélo ne devront pas dépasser 25 km ou 30 km) est du « pain béni » pour La Poste, qui pourra sans cesse nous renvoyer dans la gueule la volonté des partenaires (ou collaborateurs) sociaux, alors que pendant ce temps les collègues pédaleront sur des kilomètres de tournées. SUD refuse de valider par accord les nouveaux modes de locomotion de La Poste et encore moins les normes et standards de production de l'entreprise !

La Poste annonce la création de tournées réservées pour les séniors, les jeunes et les agents en restriction d'aptitude.

SUD PTT répond qu'il s'agit d'une attaque en règle contre la Vente des Quartiers et que ces tournées sont vouées à disparaître d'un mois à l'autre !!!

ANALYSE SUD PTT : On pourrait estimer humain la mise en place de telles mesures par notre cher patron ; mais là encore, il suffit d'observer les conditions des tournées réservées, pas plus faisables que les autres pour se convaincre que La Poste n'a en réalité qu'un seul objectif et de longue date : la fin de la Vente des Quartiers !!! Impossible de le cautionner, il faut nécessairement combattre ses tournées supprimables !!!

La Poste restreint la sécabilité avec un maximum de 30 jours par an et par agent (hors jours faibles prévues dans l'organisation) et pas plus de 48H consécutives.

SUD PTT rappelle que La Poste maintient la sécabilité et ses conséquences dramatiques ! Non mais allô ! On en veut plus de ta sécable !!!

ANALYSE SUD PTT : Selon l'article 2.4 : « La sécabilité organisationnelle est confirmée, et elle ne peut avoir lieu que sur des jours faibles ». Cet accord pérennise donc la sécabilité organisationnelle (jours faibles par semaine) comme mode d'organisation à la distribution et donne une valeur contractuelle/conventionnelle à ce modèle d'organisation (il ne s'agit plus de

la seule volonté de l'employeur, mais bien de celle des syndicats co-responsables de cet accord). Toutes les études internes et externes ont reconnu le caractère pathogène de la sécabilité et La Poste maintient ce modèle d'organisation à travers un accord national. Le maintien de la sécabilité est donc irresponsable de la part de la Direction et des éventuels signataires de cet accord (anti)social.

La limitation (ou l'encadrement) de la sécabilité à 30 jours par agent et par an a certes ses avantages. Mais qu'adviendra-t-il de cet engagement quand nos « gloutons » de Directrices ou d'encadrant-e-s auront très vite consommé le « crédit » des 30 jours de sécabilité additionnelle (absences inopinées ou semaines faibles) ? Et que les tournées seront de nouveau à découvert, sachant qu'aucun moyen de remplacement supplémentaire (en nombre) n'est prévu dans cet accord ?

La Poste créée une filière de remplacement avec une prime de 7 euros brut par jour pour les facteurs polyvalents en I.3 et 10 euros brut pour les facteurs services expert en II.2.

SUD PTT refuse que nos vies privées soient foutues contre quelques euros de plus... Nos vies valent plus que leurs dividendes et parts variables !

ANALYSE SUD PTT : Rouleur à vie : c'est pas un métier ! J'en ai cauchemardé, La Poste l'a fait ! Elle demande aux syndicats de le cautionner... Une prime de remplacement ou une chambre d'hôtel si on finit la tournée en soirée, ça fait vraiment rêver...

A travers ces nouvelles fonctions, La Poste flexibilise ses moyens de remplacement (sans augmenter leur nombre) en contraignant les facteurs-trices polyvalent-e-s ou services expert à intervenir dans plusieurs sites de l'établissement ou dans tous les établissements courrier du département.

En augmentant notamment les contraintes, la charge mentale, les risques routiers, l'accidentologie, La Poste a une conception bien à elle de la prévention des risques professionnels !!!

Il ne manque plus que le « facteur pigeon » roucoulant à souhait et on aura fait le tour de la stupidité postale.... Peut-être une nouvelle Bonne Idée Poste de cadres supérieurs intérimaires...

La Poste annonce l'ouverture d'un chantier sur les normes et les cadences.

SUD PTT répond que ce chantier est promis depuis 10 ans par La Poste... L'arlésienne !!!

ANALYSE SUD PTT : L'engagement d'ouvrir un chantier sur les normes et les cadences n'engage que ceux et celles qui veulent bien encore croire La Poste... Pour mémoire, elle a pris cet engagement en 2007 (accord Facteur d'Avenir), en 2013 (accord QVT) et elle revient nous jouer du violon en 2017 ! En plus, La Poste ne veut tenir ce chantier qu'avec les seuls syndicats signataires de cet accord organisationnel sur le plan stratégique ambition 2020.

La Poste nous parle de promotions avec tous les facteurs en I.2 promus en I.3 d'ici 2021.

SUD PTT ne croit pas à OUI-OUI au pays des BISOUNOURS... Attention aux sirènes de la Direction !

ANALYSE SUD PTT : Les postiers-ères doivent savoir, d'une part, que ces promotions se feront majoritairement (pour ne pas dire exclusivement) sur les nouvelles fonctions de facteur polyvalent (facteur bon à tout faire !) et, d'autre part, que de nombreux agents vont quitter l'entreprise, avec la pyramide des âges d'ici 2021, sans avoir pu bénéficier de la moindre promotion.

Nous pensons bien entendu aux Reclassé-e-s, mais pas seulement car de nombreux agents

proches de la retraite sont encore sur le grade I.2 et ce ne sont pas les 4 000 promotions nationales (une centaine au niveau des Bouches-du-Rhône) qui changeront radicalement cette triste réalité.

En outre, La Poste octroie une prime exceptionnelle de 300 euros en mars 2017 pour récompenser les efforts des encadrant-e-s et refuse de récompenser les efforts des factrices qui subissent de plein fouet les réorganisations incessantes. Pour SUD, il s'agit d'une injustice inacceptable !

La Poste annonce 3 000 embauches en CDI sur des postes de facteurs en 2017.

SUD PTT rappelle qu'il s'agit d'un emplâtre sur une jambe de bois... Avec les milliers d'emplois supprimés chaque année, les dizaines de milliers de précaires et les milliers de vacances d'emplois...

ANALYSE SUD PTT : 1 500 recrutements de plus sur l'année 2017 ? Dans les Bouches-du-Rhône, ce seront donc moins de 100 recrutements en CDI sur les milliers de salarié-e-s en CDD ou contrats pourris type aidés... Si des embauches pérennes sont nécessaires, elles sont largement insuffisantes au regard des 7 656 suppressions d'emplois sur l'année 2015 (soit l'équivalent de 4 emplois par heure travaillée !).

Il s'agit d'une « dose homéopathique » qui ne permettra ni de créer de nouvelles tournées ni d'augmenter les moyens de remplacements ou de donner des jours de repos supplémentaires.

SUD PTT REFUSE DE SIGNER UN ACCORD NATIONAL QUI ACTE ET CAUTIONNE :

- ➔ Le plan stratégique de l'entreprise et les nombreuses suppressions d'emplois (7 656 emplois rien que sur 2015).
- ➔ La Pause Méridienne.
- ➔ Les nouveaux services de l'entreprise.
- ➔ Les nouveaux modes de locomotion (VAE, STABY, QUADEO...).
- ➔ Un principe de réorganisation permanente avec la fin des 2 ans minimum entre chaque projet de réorganisation.
- ➔ La pérennisation et le maintien de la sécabilité comme mode d'organisation national à la distribution.
- ➔ La création de rouleur à vie.
- ➔ La flexibilisation des moyens de remplacement (avec des périmètres allant jusqu'au département avec les nouvelles fonctions créées (facteur polyvalent et facteur service expert).

SUD PTT reste plus que jamais convaincu que signer cet accord, en l'état, est contraire à l'intérêt général et personnel des postiers-ères sur le territoire et appelle donc les autres organisations syndicales à refuser de signer et de cautionner le plan stratégique de l'entreprise.

SUD PTT estime que cet accord ne s'arrête pas au contour ou à l'accompagnement social des projets de restructuration mais valide le modèle organisationnel stratégique de l'entreprise.

SUD PTT demande une négociation globale tous métiers et exige la fin des réorganisations incessantes, des emplois en nombre suffisant, de réelles augmentations salariales, ainsi que des conditions de travail décentes !

C'EST AVEC LE RAPPORT DE FORCE ET LA CONVICTION DES POSTIERS-ÈRES QUE NOUS ARRACHERONS NOS REVENDICATIONS !

Marseille, le 19 janvier 2017